

COMMISSION OUVERTE
FISCAL ET DOUANIER

CO-RESPONSABLES :
LOUIS-MARIE BOURGEOIS ET ALAIN THEIMER
AVOCATS À LA COUR

Vendredi 12 décembre 2014

Tour d'horizon de la fiscalité
portugaise

Intervenant :

Francisco Cabral Matos

Avocat au barreau de Lisbonne





Fiscalité Portugaise

Paris, le 12 Décembre 2014

 **VIEIRA DE ALMEIDA**
& Associados Sociedade de Advogados, R.L.



LA FISCALITÉ PORTUGAISE

- Les Impôts Portugais
- Le Régime Fiscal des Résidents Non-Habituels
- Questions

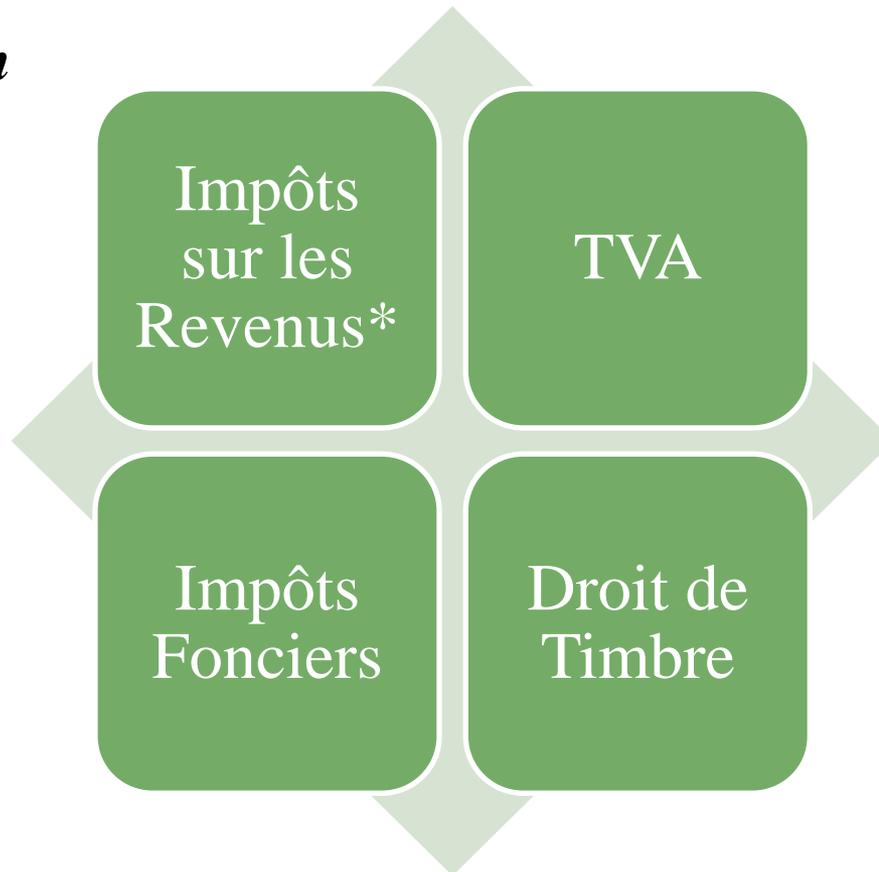


Les Impôts Portugais



LES IMPÔTS PORTUGAIS

Introduction



** Portugal n'impose que les revenus.
Il n'y a aucune imposition sur la fortune.* 4



Impôts sur les revenus

- **Impôt sur le revenu des personnes physiques (« IRS »)**

Taux variables (de 14% a 56%) sur la généralité des revenus mondiaux

Taux fixe (*flat rate*) de 28% pour quelques revenus passifs:

- Plus values
- Intérêts
- Dividendes



Impôts sur les revenus

- **Impôt sur le revenu des sociétés (« IRC »)**

Taxation des bénéfices à 23% [21% depuis 01.01.2015]

Surtaxe Communale jusqu'à 1,5% (variable selon la Municipalité)

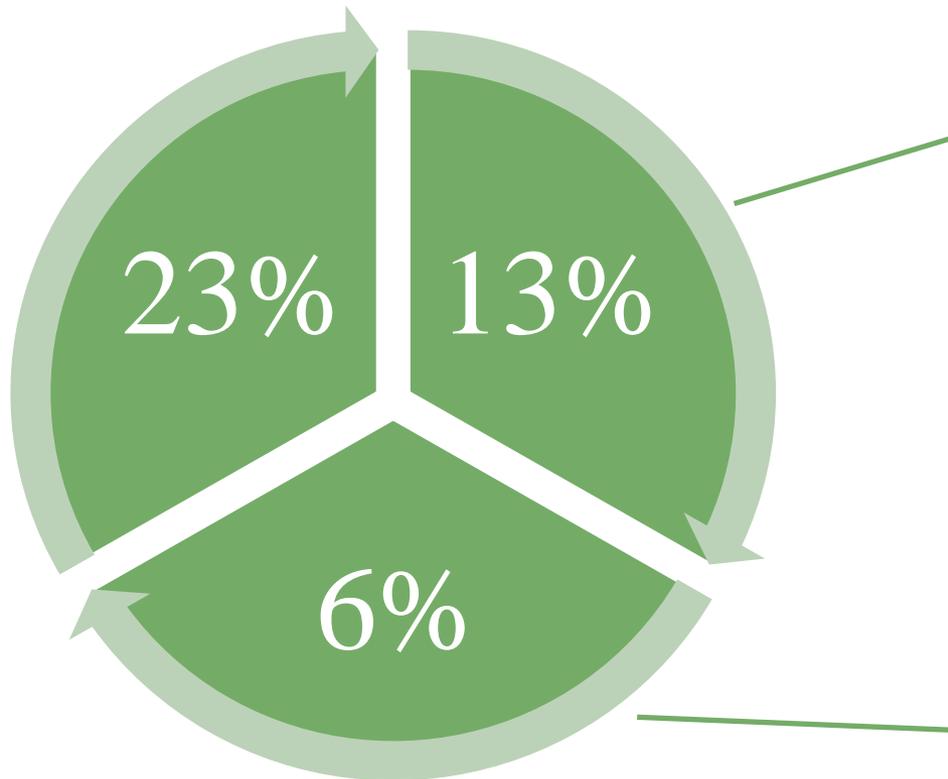
Surtaxe Nationale variable selon les bénéfices:

- De € 1,5 millions à € 7,5 millions: 3%
- De € 7,5 millions à € 35 millions: 5%
- Plus que € 35 millions: 7%



LES IMPÔTS PORTUGAIS

TVA



Par exemple

- *Produits alimentaires*
- *Activités culturelles*

Par exemple

- *produits alimentaires*
- *Périodiques*
- *produits pharmaceutiques*
- *hébergement à l'hôtel*
- *transport de passagers*



Impôts fonciers

- **Impôt pour le transfert de titre de propriété (« IMT »)**
Taux maximum de 6,5% (plus droits de timbre de 0,8%) sur la valeur de la transaction
- **Impôt foncier annuel (« IMI »)**
Taux variable de 0,3% à 0,5% sur la « valeur d'imposition foncière », en fonction du lieu où se trouve le bien immobilier
- Imposition annuelle supplémentaire (1%) pour des immeubles avec une « valeur d'imposition foncière » supérieure à EUR 1 million



Droit de timbre

- ✓ Impôt chargé sur des transactions spécifiques
 - Transactions financières (prêts, garanties, commissions bancaires)
 - Contrats de location
 - Donations



Attraction de l'investissement étrangère

✓ Exonération des dividendes et plus-values (« *participation exemption* »)

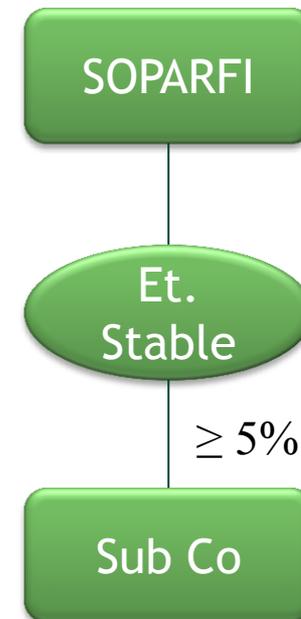
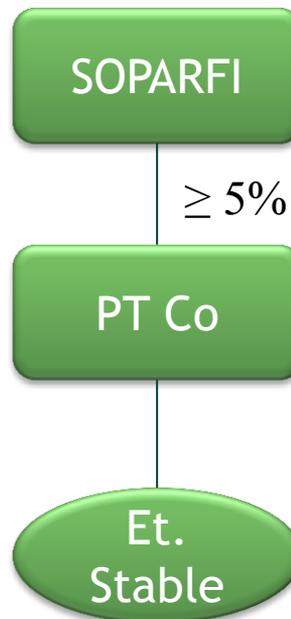
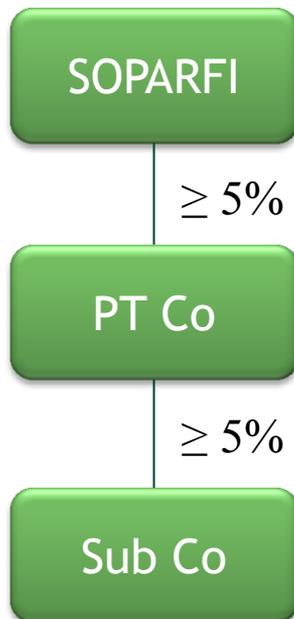
Applicable aux revenus des sociétés portugaises et aussi aux revenus payés aux sociétés actionnaires étrangères

Participation minimum:

- 5% du capital ou droits de vote
- Détention par une période minimum de 24 mois

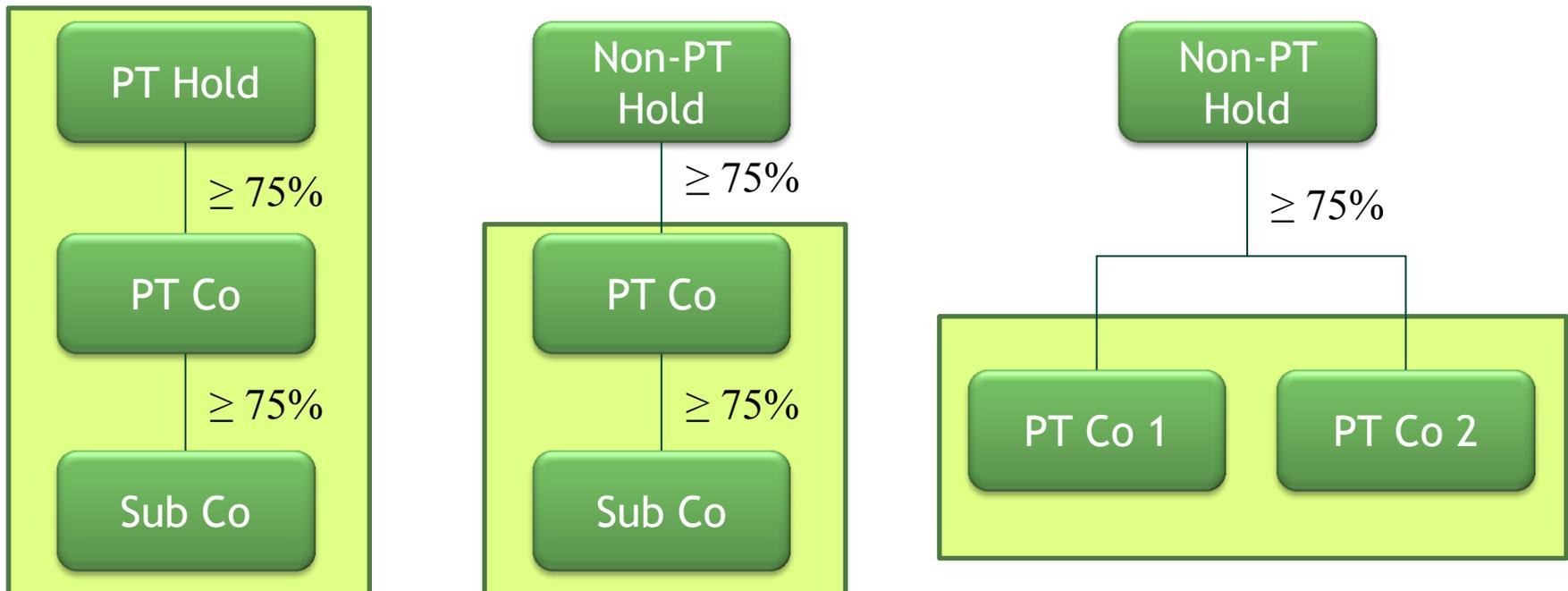
Attraction de l'investissement étrangère

- ✓ Exonération des dividendes et plus-values (« *participation exemption* »)



Attraction de l'investissement étrangère

✓ Régime de consolidation fiscale (« *group relief* »)



Attraction de l'investissement étrangère

✓ **Déduction des dépenses financières (« *interest barrier rule* »)**

Portugal ne se applique pas de ratio dette / capitaux propres (« *thin capitalization* »). En revanche il y a une limitation à la déductibilité des frais financiers

Limitation: 30% de l'EBITDA (50% en 2015, 40% en 2016 et 30% après 2017)

Possibilité de reporter pendant 5 ans (l'excédent ainsi que l'intérêt non déduite)

Attraction de l'investissement étrangère

- ✓ **Régime spécial pour les actifs incorporels (« *patent box* »)**
 - Exonération partielle (50%) de l'impôt sur les sociétés applicable aux revenus liés à l'exploitation de patentes et droits de propriété intellectuelle, tels que les dessins ou modèles industriels
 - Dépréciation de certains actifs incorporels à durée illimitée au taux de 5% (sur une période de 20 ans)

Licences

Marques

Processus

Goodwill

Attraction de l'investissement étrangère

- ✓ **Régime de réhabilitation urbaine**
 - Exonération de IMT à l'acquisition (6,5%)
 - Taxation faible des travaux sur l'immeuble (TVA à 6%)
 - Possibilité d'exonération de IMT applicable à l'acheteur (personne physique)

Aplicable à
Lisbonne et Porto





Régime Fiscal des Résidents non-Habituels



RÉGIME FISCAL DES RÉSIDENTS NON- HABITUELS

Éligibilité

- Un *résident non-habituel* est une personne qui:
 - Devient un résident fiscal à l'abri du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (“Code IRPP”), dans le pays d'accueil

et

- N'était pas un résident fiscal dans le cadre du Code IRPP au cours des cinq années précédant l'application de ce régime



RÉGIME FISCAL DES RÉSIDENTS NON- HABITUELS

Que signifie “devenir un résident fiscal”?

- Pour obtenir le statut de *résident fiscal* une personne doit:
 - Séjourner au Portugal pour une période supérieure à 183 jours par an;
- ou, par ailleurs,
- Posséder une habitation qualifiée de *résidence habituelle* sur le territoire portugais au 31 décembre de l’année fiscale pertinente



*Quels sont les principaux avantages fiscaux?
Revenus de source étrangère, donations et héritages*

RÉGIME FISCAL DES
RÉSIDENTS NON-
HABITUELS

Revenus passifs de
source étrangère

- Exemption totale au Portugal applicable aux dividendes, intérêts, revenus de location et plus-values réalisées en dehors du Portugal

Retraites étrangères

- Exemption totale au Portugal applicable aux retraites payées à l'étranger
- Exemption possible aussi par rapport au pays d'origine de la pension, en fonction de la convention sur la double imposition applicable



*Quels sont les principaux avantages fiscaux?
Revenus de source étrangère, donations et
héritages*

RÉGIME FISCAL DES
RÉSIDENTS NON-
HABITUELS

Revenu étranger des
activités professionnelles

- Exemption applicable aux salaires provenant d'un emploi exercé en dehors du territoire portugais et soumis à prélèvement à la source
- Exemption applicable aux revenus d'emploi d'indépendant exercé en dehors du territoire portugais, pourvu qu'ils proviennent "d'activités à haute valeur ajoutée"



Quels sont les principaux avantages fiscaux?

Revenus de source étrangère, donations et héritages

Situations spécifiques à considérer

- Revenus provenant d'une *juridiction noir* peuvent être exclus du régime des résidents non-habituels – une analyse au cas par cas sera requise
- Les plus-values (gains de capital) de la vente de valeurs mobilières (par exemple actions, obligations, unités de fonds) seront, en principe, imposables au Portugal

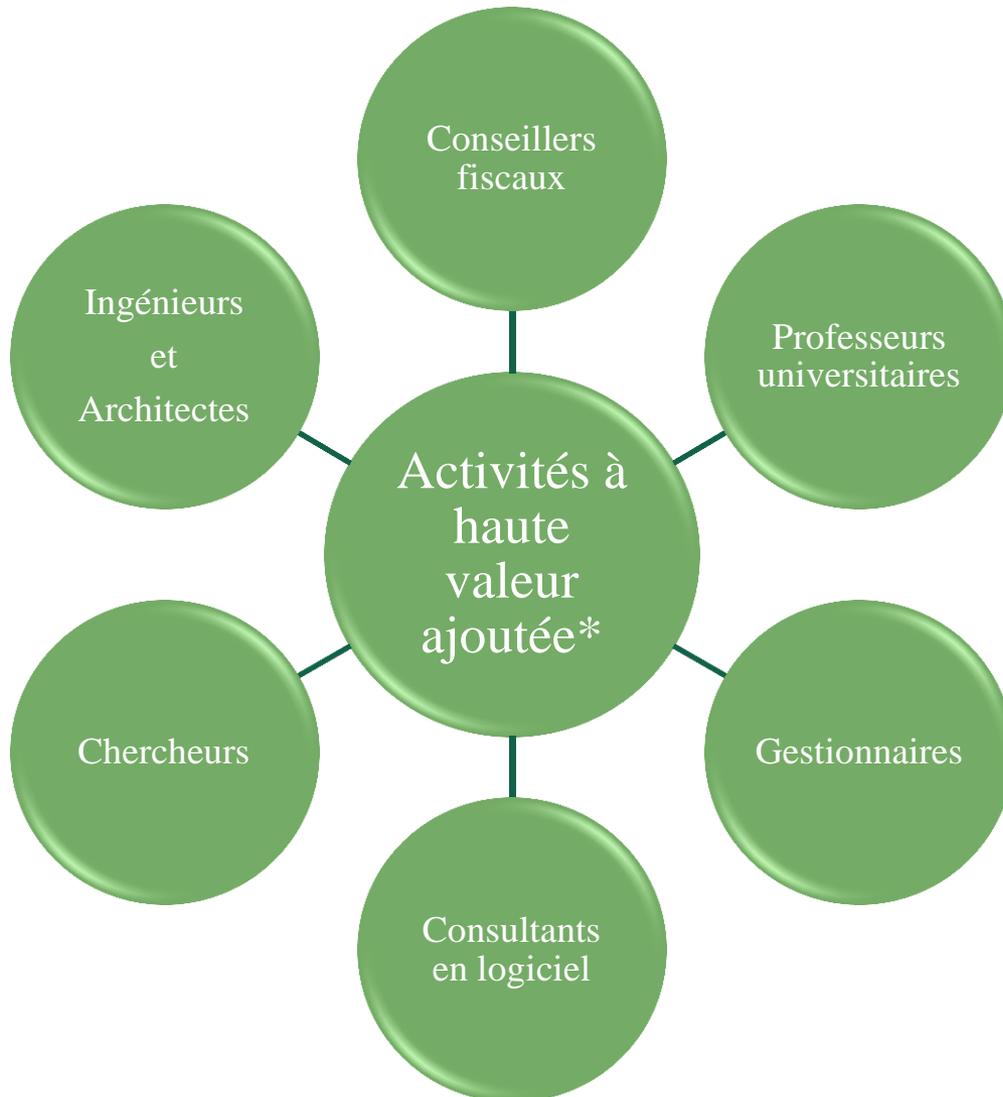
...en conclusion: les revenus passifs exclus pour le régime fiscal des résidents non-habituels seront imposables à un taux fixe de 28%.

*Quels sont les principaux avantages fiscaux?
Revenus de source portugaise*



* Le taux légal est de 20%. Un surplus de 3,5% s’applique temporairement à tous les contribuables résidents (à cause du programme d’assistance financière).

RÉGIME FISCAL DES RÉSIDENTS NON- HABITUELS



** Exemples choisis dans une liste plus vaste*



RÉGIME FISCAL DES RÉSIDENTS NON- HABITUELS

Quelques points à retenir...

- Pas de droit de succession si le bénéficiaire est un ascendant, un descendant (fils/fille) ou une épouse.
- Autres bénéficiaires paieront un taux fixe de 10%.
- Aucune obligation de déclarer les avoirs / la fortune.
 - Exception: les contribuables résidents portugais sont obligés d'informer les autorités fiscales de leurs comptes bancaires étrangers (identifiés par l'IBAN et le code BIC).
 - Néanmoins, **il n'est pas nécessaire de déclarer les avoirs / les investissements détenus à travers le compte en banque**



RÉGIME FISCAL DES RÉSIDENTS NON- HABITUELS

Quelques points à retenir...

- Applicable pour une période de 10 années fiscales (renouvelable)
- PT par rapport au RU: le régime d'exemption a un effet similaire quelque soit l'envoi de fonds
- PT par rapport au Benelux: le taux fixe (23,5%) peut-être plus intéressant que le régime « 30% ruling »
- PT par rapport à la Suisse: pas d'impôt sur la fortune (pas de déclaration des avoirs) et raison économique (pas “de revenus estimés” / pas d'impôt forfaitaire)



EXEMPLE

Situation 1



Pension de France

Intérêts et dividendes de la Suisse ou du Luxembourg

Rentes d'immeubles en France

Solution RNH: Exemption totale au Portugal
 À considérer: prélèvements à la source

Situation 1A



Pension de France

Intérêts et dividendes de compte
en BVI

Intérêts et dividendes de
sociétés portugaises



Solution RNH:

- La pension n'est pas imposable
- Les revenus de BVI sont imposables (paradis fiscal)
- Les revenus de sociétés portugaises sont imposables, ils ne sont pas de source étrangère

Situation 2

Directeur Commercial de société au Portugal
et en France



Salaire de société au Portugal
Salaire de société en France (imposé en
source)
Portefeuille d'actions en France lequel sera
à vendre



EXEMPLE

Situation 2

- Le salaire de source portugaise et imposé à 23,5% pour être l'un des « activités à haute valeur ajoutée ».
- Le salaire de source étrangère (France) est exonéré, en tenant compte qu'il peut être (et a effectivement été) taxé à la source.
- Les plus-values obtenues de la vente du portefeuille d'actions ne sont pas exemptées au Portugal. Elles sont taxées exclusivement dans l'Etat de résidence, dans le cas du Portugal au taux de 28%.

Merci beaucoup pour votre attention et...

...à Lisbonne!



Francisco Cabral Matos

Département Fiscal

Avocat

E-mail: fcm@vda.pt

Téléphone: +351 21 311 3485



VIEIRA DE ALMEIDA
& Associados Sociedade de Advogados, R.L.

www.vda.pt

O DIREITO
À EXCELÊNCIA

A RIGHT TO
EXCELLENCE